



Commission Nationale des Nomenclatures Economiques et Sociales Formation « Nomenclatures économiques »

Dossier suivi par :
Michel LACROIX
Tél. : 01 41 17 52 72
Fax : 01 41 17 39 66
Mèl : michel.lacroix@insee.fr

Paris, le 7 août 2007 n° 228/D130

Objet : Compte rendu synthétique de la réunion de la CNNES (Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales) tenue à l'INSEE le 22 juin 2007

La Formation "Nomenclatures économiques" de la Commission Nationale des Nomenclatures Economiques et Sociales (CNNES) s'est réunie le vendredi 22 juin. Cette réunion en assemblée plénière était la dernière avant la mise en place de la NAF rév. 2 au début de l'année 2008.

Point 1 : élaboration de la NAF rév. 2

La Commission a tout d'abord été informée du contexte international (révision des nomenclatures d'activités -CITI- et de produits -CPC- élaborées par l'ONU) et du contexte européen (révision de la NACE et de la CPA) de révision des nomenclatures.

Un projet final de structure de de la NAF rév. 2 avec ses intitulés lui a été présenté. Monsieur Yvonick Renard, représentant le MEDEF, a souhaité que les intitulés concernant le commerce de gros et les classes 28.11Z et 28.41Z soient réexaminés et éventuellement modifiés. Compte tenu de ces réserves, la Commission a adopté l'avis suivant :

Avis n° 1 : « La Commission approuve le projet de structure détaillée de la NAF rév. 2 qui lui a été présenté. La version approuvée par la Commission

figurera en annexe du décret de mise en œuvre de la NAF rév. 2 au 1^{er} janvier 2008.

Trois réserves sont notées concernant les intitulés ayant trait au commerce de gros et les intitulés des sous-classes 28.11Z et 28.41Z. »¹

Point 2 : élaboration de la CPF rév. 2

La Commission a été aussi informée de l'avancement du projet de révision de la nomenclature de produits (CPF rév. 2). Les travaux de révision de cette nomenclature ont pris du retard du fait des délais d'adoption du règlement européen de la CPA 2008.

La Commission a cependant pu valider le principe d'une identité de structure entre la CPA et la CPF.

Après l'adoption de la CPA en anglais (en juillet), le projet de version française élaboré par les traducteurs européens sera transmis aux services statistiques qui pourront proposer des amendements dans la mesure où ils apportent une réelle amélioration de ces intitulés. Les propositions d'amendement étant examinées au stade de la CPA, la Commission donne un avis favorable pour l'utilisation de libellés de la CPF identiques aux libellés de la version française amendée de la CPA.

Le principe de l'identité de structure et de l'identité d'intitulés de la version française de la CPA 2008 et de la CPF rév. 2 sont validés par l'adoption de l'avis suivant par la Commission :

Avis n° 2 : « Étant donné que le projet de CPA en français n'est pas encore définitif, la Commission ne peut se prononcer de manière définitive sur la CPF rév. 2,

la Commission approuve cependant les principes de :

a) l'identité de structure de la CPA 2008 et de la CPF rév. 2

b) l'identité des intitulés de la CPA 2008 en français et de la CPF rév. 2. »

Point 3 : rédaction et mise à disposition des notes explicatives de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2

La Commission a aussi été informée de la démarche et du calendrier proposés pour l'élaboration des notes explicatives de la NAF et de la CPF. Une version "0" sera mise à disposition à la fin du mois de juin 2007 pour la NAF et la partie industrie de la CPF. La division Nomenclatures recueillera, par l'intermédiaire des SSM et des services sectoriels de l'INSEE, les propositions d'amendement, de correction et d'amélioration de ces notes jusqu'en septembre. Après examen, ces propositions seront incorporées au projet initial dans la mesure où elles respectent les frontières des classes et apportent une amélioration de la compréhension de leur contenu. Pour les notes explicatives de la partie de la CPF hors industrie, la mise à disposition aura lieu en octobre avec consultation jusqu'en novembre du fait

¹ Après analyse et en accord avec le demandeur et la CGI seul l'intitulé de la classe 28.41Z est modifié et devient « Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux ».

du retard pris au niveau européen dans la diffusion des notes explicatives en français de la CPA. L'ensemble de la structure, des intitulés et des notes explicatives de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2 sera mis en ligne sur le site www.insee.fr à la fin de l'année 2007. Le navigateur et le moteur de recherche permettant d'accéder à ces nomenclatures seront rénovés et rendus plus performants (gestion de l'historique, moteur de recherche plus sélectif). Sur la démarche et le calendrier de rédaction des notes explicatives de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2, la Commission a adopté l'avis suivant :

Avis n° 3 : « Une version provisoire des notes explicatives de la NAF rév. 2 sera mise à disposition fin juin 2007 sur le site insee.fr ; une consultation sera organisée via les SSM et les services sectoriels de l'INSEE de juillet à fin septembre. Pour la CPF rév. 2, la consultation se déroulera selon le même calendrier pour la partie industrie et d'octobre à novembre pour les autres secteurs. Les notes explicatives finales de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2 seront mises en ligne sur le site insee.fr à la fin de l'année 2007.

La Commission approuve la démarche proposée pour la finalisation des notes explicatives de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2 dans les prochains mois.

Elle encourage également les différentes parties prenantes à participer rapidement et efficacement au processus de concertation qui se déroulera au cours de l'été 2007 pour les traductions françaises des intitulés de la CPA 2008 ».

Point 4 : élaboration de la NAFA rév. 2

La Commission a été informée de l'avancement du projet de révision de la nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA). La nouvelle version, NAFA rév. 2, emboîtée dans la NAF rév. 2 entrera aussi en application au début de l'année 2008. La procédure et le calendrier de révision de la NAFA rév. 2 ont été présentés à la Commission. La structure finale de la NAFA sera soumise à la validation de la CNNES au début du mois d'octobre. La consultation sur les notes explicatives se poursuivra jusqu'à la validation finale à la fin de l'année 2007.

La Commission a approuvé la démarche de révision de la NAFA qui lui était présentée et adopté l'avis suivant :

Avis n° 4 : « La structure et les intitulés des classes de la NAFA rév. 2 seront remis aux membres de la Commission début septembre pour examen et demande de modification. La structure et les intitulés finals de la NAFA rév. 2 seront proposés aux membres de la CNNES à fin de validation début octobre 2007.

Une première version des notes explicatives sera mise à disposition début octobre ; une consultation sera, ensuite, organisée avec l'ensemble des participants aux travaux de révision de la NAFA. Les notes explicatives seront finalisées à la fin de l'année 2007.

La Commission approuve les démarches proposées :

- pour la finalisation de la structure et des intitulés de la NAFA rév. 2 ;
- pour la finalisation des notes explicatives de la NAFA rév. 2. ».

Point 5 : Dispositif de révision des textes juridiques, mise en œuvre et plan de communication

La Commission a aussi été informée des projets de modification des textes juridiques régissant les nomenclatures NAF, CPF et NAFA.

Enfin des points d'information spécifiques ont été faits sur :

- les problèmes engendrés par le nouveau mode de classement des donneurs d'ordre adopté au niveau de la CITI et de la NACE ;
- les niveaux de synthèse associés aux nouvelles nomenclatures notamment pour les besoins de la comptabilité nationale, que ce soit au niveau international, européen ou national ;
- le programme de mise en œuvre des nomenclatures dans le répertoire SIRENE et dans l'ensemble des statistiques économiques (statistiques de court terme, statistiques structurelles, comptabilité nationale) ;
- le plan de communication sur le changement de nomenclature notamment à l'attention des entreprises.

Pour le Directeur Général de l'INSEE,
Président de la CNNES,
le Directeur de la Coordination Statistique
et des Relations Internationales,

Philippe CUNEO